



Groupe de Travail Climat REDD Rénové
GTCRR
COORDINATION NATIONALE

**NOTE DE CONTRIBUTION DU GTCRR SUR LE DOCUMENT DE LA POLITIQUE
NATIONALE AGRICOLE DURABLE**

I. Contexte et justification

Du 19 au 21 avril 2022, le GTCRR a été invité par le Ministère de l'Agriculture et la FAO pour participer aux consultations portant sur l'enrichissement du draft 1 du document de Politique Nationale Agricole Durable (PNAD) ayant donné lieu à des travaux en groupe. Un cahier des charges a été préparé d'avance par le GTCRR ciblant les différents piliers REDD+ tels que repris dans la LoI-CAFI, et dont les éléments bruts ont été transmis à la cellule technique chargée de l'élaboration dudit document de politique.

A l'issue des concertations provinciales et en préparation de la prochaine validation du document de Politique Nationale Agricole Durable, les experts délégués ainsi que les organisations membres du GTCRR suivant de près les questions agricoles ont présenté leurs observations et relevé quelques lacunes en termes de vision, de défis, d'inclusion des différentes catégories sociales concernées et de principes de bonne gouvernance du secteur agricole en partant des éléments présentés dans le draft dudit document de politique.

Il sied de rappeler l'importance du rôle que joue la société civile dans leurs contributions et le suivi de leur prise en compte effective. En effet, le rôle fondamental joué par les réseaux de la société civile est clair et participe au soutien du Ministère de l'agriculture et à ses partenaires techniques et financiers pour les efforts consentis dans l'élaboration du draft dudit document, tout en interpellant le gouvernement au respect du processus de consultation des parties prenantes, la responsabilisation des opérateurs et acteurs du secteur au regard de leurs compétences, mais aussi sur le devoir de rendre compte aux communautés locales et/ou peuples autochtones qui sont tous d'une grande valeur dans la conception d'un tel document ainsi que dans l'élaboration des stratégies qui seront mis en place pour la relance d'une agriculture réellement durable en RDC.

A travers cette note, la plateforme GTCRR formule des recommandations à l'endroit du Ministère de l'agriculture et à ses partenaires avant la validation finale du document de politique par le gouvernement afin que ce document de politique et la loi qui en découlera deviennent un levier du développement socio-économique susceptible d'assurer à la fois la croissance économique, l'autosuffisance alimentaire et la gestion durable des écosystèmes dont dépendent des millions de Congolais et au-delà, l'ensemble de l'humanité.

II. Synthèse des contributions du GTCRR

Lors des travaux des consultations sur la PNAD, les objectifs suivants avaient été assignés aux groupes de travail :

- 1) *Approfondir la réflexion sur la vision de la politique nationale agricole durable ;*
- 2) *Analyser la pertinence des approches retenues dans la politique nationale agricole durable ;*
- 3) *Analyser la pertinence des objectifs retenues dans la politique nationale agricole durable ;*
- 4) *Analyser la pertinence des actions prioritaires identifiées dans la politique agricole nationale durable ;*

Après compilation des résultats des interventions du GTCRR au sein des différents groupes, les contributions suivantes ont été proposées et portent essentiellement sur les aspects ci-après :

1. Sur l'intitulé du document « POLITIQUE NATIONALE AGRICOLE DURABLE »

Pour le GTCRR, la « **durabilité** », dans le contexte de l'agriculture, décrit une démarche globale à long terme qui maximise la stabilité productive, l'équité sociale ainsi que la bonne santé économique et environnementale de l'exploitation agricole, qu'il s'agisse de l'agrobusiness que de l'agriculture familiale. Or, le constat fait en analysant les 3 objectifs retenus dans la PNAD et que l'équipe de rédaction met plus l'accent sur les aspects économiques et la rentabilité, sans toutefois les orienter vers les principes de la REDD+ qui promeuvent l'agro-écologie et la gestion durable des écosystèmes dans lesquels se réalisent les activités agricoles.

Recommandation : *La PNAD doit insérer dans la vision stratégique globale du Gouvernement Congolais un quatrième objectif qui affirmera son ambition de vouloir transformer progressivement le pays grâce au respect des principes de la REDD+ dans le secteur agricole.*

2. Sur la partie introductive

Le GTCRR a constaté l'absence d'une définition claire de l'activité agricole, qui au regard de la loi en vigueur exclut l'élevage de son champ d'application d'autant puisqu'en RDC, ces deux activités sont séparées en contradiction même avec la Constitution telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la RDC du 18 février 2006 (article 123 point 14). Malgré l'absence d'une réglementation spécifique sur l'élevage en RDC, celle-ci est pratiquée aux côtés de l'agriculture, consacrant ainsi une interdépendance.

Recommandations :

- Étant entendu que les 2 activités « agriculture et élevage » sont imbriqués et compte tenu de la non-existence des cadres juridiques relatifs à l'élevage, la pêche, l'aquaculture, nous suggérons que la PNAD prenne en compte tous les aspects économiques et commerciaux de l'agriculture et de ses activités connexes, en l'occurrence l'élevage, qui est toujours considéré dans la plupart des pays du monde comme une filière ou un sous-secteur de l'agriculture ;
- Nécessité de définir de manière exhaustive les champs d'application de l'agriculture en réintégrant ces secteurs d'activités tels que cités ci-haut.

3. Par rapport aux défis de l'agriculture en RDC

3.1. L'absence de répartition des terres entre les entreprises intervenant dans l'agro-business, l'Etat et les petits producteurs en vue de protéger les petites exploitations.

Recommandation : *La création d'un cadastre agricole dont la répartition des terres tiendra compte des différentes catégories d'utilisateurs des terres agricoles, y compris les communautés.*

3.2. Absence de politique d'irrigation pour favoriser la sédentarisation dans certaines zones agricoles et augmenter le rendement global.

Recommandation : *La PNAD doit prévoir des orientations spécifiques en matière d'irrigation notamment la mise en place des structures spécialisées dans la production intégrée d'irrigation (riz-poisson-porc-poule...)*

3.3. L'usage incontrôlé des pesticides

Recommandation : *Renforcer la réglementation portant sur l'utilisation des intrants agricoles, promouvoir l'agro-écologie, durcir les mesures d'importation et renforcer le mécanisme de contrôle au niveau interne et promouvoir l'ethnomédecine pour la défense des êtres vivants (animal et végétal).*

3.4. La non prise en compte des habitudes alimentaires et des besoins des subsistances des communautés dépendantes des forêts : notamment le peuples autochtones pygmées dont les besoins occasionnent l'épuisement de certains PFNL animales et végétales endémiques intensément prélevées dans la nature pour la survie de ces communautés (ignames sauvages, fumbwa, champignons, rats de Gambie et autres PFNL) sans se préoccuper de leur régénération.

Recommandation : *La PNAD doit prévoir des orientations spécifiques sur la responsabilisation de l'Etat en matière de la domestication des espèces biologiques endémiques, mais aussi sur la promotion de l'agro-écologie, spécifiquement l'agriculture régénérative et la sensibilisation des communautés riveraines.*

3.5. Le faible suivi des investissements agricoles qui, pour la plupart n'ont aucun impact pour la population congolaise en générale, les communautés locales/peuples autochtones en particulier et faible allocation budgétaire du secteur agricole

Recommandation : *Atteindre le seuil de 10% et veiller à son effectivité dans le budget national alloué au secteur de l'agriculture conformément aux recommandations du Protocole de Maputo auquel la RDC a adhéré :*

- La PNAD doit prévenir les stratégies de suivi approprié pour les investissements agricoles ;
- La PNAD doit arbitrer les secteurs privés et structures étatiques dans la mise en œuvre de programme agricole (Cfr BINASEM et SENASEM)
- La PNAD doit renforcer le mécanisme de contrôle et de suivi des partenaires techniques et financiers du secteur agricole

3.6. Faible collaboration entre différents ministères sectoriels qui entraine des chevauchements des titres, impactant ainsi négativement le développement de l'agriculture

Recommandation : *L'harmonisation des différents cadastres sectoriels et activer les mécanismes de gestion des plaintes et arbitrages par le ministère en charge de l'Aménagement du territoire.*

3.7. Le déficit des moyens de fonctionnement (abandon) des centres agricoles ;

Recommandation :

Valoriser les centres agricoles. : dépolitiser la mise en œuvre de la PNAD et que celle-ci étende les centres agricoles à travers toute la RDC et mette le moyens suffisants pour le bon fonctionnement

3.8. L'abandon de l'approche paysannat

Recommandation : *Envisager La redynamisation du paysannat.*

3.9. L'impossibilité d'accéder aux crédits agricoles pour les petits producteurs

Recommandation :

- L'opérationnalisation du FONADA et la redynamisation du Fonds National des Microfinances (à travers les coopératives communautaires) et le rapprocher au niveau le plus proche des communautés. Allègement des critères d'accessibilité aux crédits agricoles pour les petits producteurs.

3.10. Les investisseurs agricoles ne signent des accords qu'avec l'Etat congolais mais pas des accords d'intérêt général avec les ayants droits coutumiers

Recommandations :

- *L'opérationnalisation des conseils consultatifs nationaux agricoles et de l'Aménagement du Territoire ;*
- *La loi agricole en cours de révision puisse intégrer les aspects des accords des clauses sociales signés par les concessions agricoles en faveur des communautés locales et peuples autochtones.*

3.11. Le diagnostic a relevé que l'assiette de la taxation est parfois inadaptée, en particulier dans le secteur de l'élevage, car ne touchant que le capital productif et non pas les revenus d'exploitation (voir défis f.), sans toutefois prévoir une parafiscalité incitative ou protectrice en faveur des communautés locales.

Recommandation : *La PNAD devrait intégrer une parafiscalité au bénéfice des communautés locales et peuples autochtones pour les terroirs sous exploitation de type emphytéotique.*

3.12. Le défis (i) affirme in fine que « Les règles coutumières de gestion du foncier sont également défavorables à l'investissement locale à petite et moyenne échelle ».

En l'absence de données factuelles, cette affirmation est contestée par la société civile qui estime que c'est l'ouverture même des règles coutumières au métayage et autres types d'exploitations qui a favorisé les pertes des terres des communautés locales. Les faiblesses observées par rapport aux investissements seraient plutôt liées à l'insécurité foncière sur les terres des communautés.

Recommandations : *Retirer cette affirmation gratuite et présenter ce défi sous l'angle de l'insécurité des occupations coutumières qui a pour conséquence de limiter les investissements consacrés à la petite agriculture.*

3.13. Défi lié au vieillissement de l'appareil d'encadrement du MINAGRI

Recommandation : *La PNAD doit prévoir des orientations spécifiques sur les formations continues et de connecter les inspecteurs agricoles établis à différents niveaux.*

3.14. Défi lié à l'absence d'une politique nationale sur la pêche, élevage, la pisciculture (voir point g.), ... car son impact participe à la protection de l'écosystème (aquaponie, aquaculture)

Recommandation : *Accélérer le processus d'adoption des textes légaux connexes du secteur agricole (loi agricole, loi sur la pêche, l'élevage et la pisciculture, loi semencière, ...) en les mettant en cohérence avec la PNAD et d'autres documents de politiques connexes prenant en compte la gestion durable des écosystèmes.*

3.15. Autres défis qui devraient être ajoutés pour renforcer le diagnostic du secteur agricole en RDC :

- *L'instabilité politique (changement de plusieurs ministres au cours d'une législature ou d'un mandat, mettant en mal le principe de la continuité de l'Etat et un meilleur aboutissement de certains processus déclenché par un ministre sortant) ;*
- *Disfonctionnement dans la chaîne des valeurs ;*
- *Les « tracasseries » administratives et policières à tous les niveaux ;*
- *Faible appui à la recherche agronomique, écologique, etc., en impliquant toutes les parties prenantes (étatiques et non-étatiques) ;*
- *La non prise en compte des aspects liés à la souveraineté alimentaire en vue de limiter la dépendance du pays aux importations excessive des produits agricoles, menaçant sérieusement notre sécurité alimentaire en plus de favoriser indéfiniment l'évasion financière ;*
- *La redynamisation du secteur des routes par un transfert des compétences en rapport avec la réhabilitation des routes de desserte agricole aux Provinces et ETD ;*
- *Absence des marchés agricoles locaux par filière pour favoriser les marchés groupes des producteurs pour uniformiser les prix en faveurs des producteurs.*
- *Une faible production agricole dans le pays mais qui passe par plusieurs intermédiaires avant d'attendre les consommateurs finaux*

4. Par rapport à la vision et les principes fondateurs

Le Draft de la PNAD ne fait que fournir des éléments constitutifs de la vision du gouvernement Congolais qui s'apparentent plutôt à des objectifs spécifiques, sans toutefois la formuler en une seule phrase comme un souhait collectif ou un idéal à atteindre par la RDC à une échéance donnée.

D'où les propositions ou suggestions ci-après :

Proposition 1 :

A l'horizon 2050, faire de l'agriculture le moteur principal de la croissance économique de la RDC dans la perspective du Plan National Stratégique de Développement Economique et Social (PNSD), par l'intégration de l'effet 1 de la stratégie REDD et l'atténuation des impacts de changement climatique.

Proposition 2 :

Placer la RDC dans une perspective de croissance économique, de performances environnementales et de développement durable intégrant la promotion de l'agro-écologie, la production biologique, la régénération des espèces endémiques et la prise en compte des communautés locales et peuples autochtones.

Proposition 3 :

Améliorer la sécurité alimentaire de la population congolaise à travers les activités agricoles des paysans et acteurs ruraux, et d'autre part de contribuer à la diversification de l'économie nationale en assurant une croissance inclusive à travers une agriculture durable et respectueuse des forêts. »

- *Ainsi, si la proposition 1 peut être retenue comme une formulation de la vision stratégique globale en une seule phrase, la deuxième proposition peut être insérée dans la PNAD comme un quatrième objectif poursuivi par le gouvernement Congolais dans le secteur agricole.*

Le GTCRR constate que ce sous-titre de la PNAD parle de « **vision et principes fondateurs** », mais dans le développement, lesdits principes sont plutôt présentés sous forme des « approches ». Techniquement, un principe sous-entend une règle générale ou une norme qui doit guider une démarche et dont le non-respect peut donner lieu à des conséquences répréhensibles, tandis qu'une approche ne sous-entend qu'une manière d'aborder un sujet. Il y a donc une nuance à considérer dans le choix du concept à retenir.

4.1. Approche inclusive et genre (Page 11)

Observation : Cette formulation de l'approche met plus en vedette la femme en occultant les autres catégories vulnérables ou groupes défavorisés notamment les peuples autochtones et les jeunes.

Recommandation : Présenter cette approche sous la forme : « *Principe de participation et d'inclusivité du Genre, Peuples Autochtones et communautés locales* »

Les droits fonciers coutumiers doivent apparaître comme critère de participation à la prise de décision. De cette manière, le secteur agricole consacrera la reconnaissance des droits des communautés dans toutes ses composantes. Fonder la participation des communautés locales sur le respect de leurs droits fonciers coutumiers sur une zone donnée est le lien qui permet la participation de toutes les catégories sociales dans les organes de décisions.

4.2. Approche liée à l'Aménagement du Territoire (« approche territoriale ») et accès au foncier (3.1)

Quid de la reconnaissance des droits fonciers coutumiers des communautés ?

Recommandations :

- Présenter cette approche sous la forme : « *Principe de territorialité et d'accès au foncier* » tout en mentionnant que la planification et les affectations spatiales du secteur agricole doivent également prendre en compte la tenure foncière coutumière, avec une attention particulière sur les droits des catégories sociales vulnérables et défavorisées (femmes, jeunes et peuples autochtones).
- Deuxième paragraphe à compléter : L'affectation transparente et consensuelle des terres aux usages correspondant le mieux à leurs aptitudes et potentialités est un impératif majeur de la promotion d'une agriculture durable capable d'assurer la sécurité alimentaire des populations, la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des écosystèmes (gage des performances environnementales visé par la REDD+ et la LoI-CAFI) ;
- Pour besoin d'harmonisation des concepts utilisés dans divers documents de politiques nationales et textes légaux, « populations rurales » devrait être remplacé par « Communautés locales et peuples autochtones » partout où il en est fait mention ;
- Sixième paragraphe en rapport avec la sédentarisation de l'agriculture : Quid des jachères ? rien n'est mentionné sur ce point. Il convient d'ajouter l'aspect valorisation des jachères ;
- La sédentarisation de la production sera difficilement réalisable sans sécurisation foncière et même en cas d'amélioration de l'accès aux crédits agricoles et à la micro-finance : les petits producteurs accèdent difficilement aux crédits agricoles. D'où le besoin d'envisager les subventions de l'Etat aux activités des petits producteurs comme mentionné plus haut ;
- Les aspects liés à la démographie doivent être adressés dans la planification de l'utilisation des terres communautaires pour projeter les activités de la génération future et pour ne pas entamer les espaces dédiés actuellement aux activités agricoles;

- La Réforme Foncière en chantier explore plusieurs pistes (dont 5 ont été mentionnées). Nous proposons d'ajouter un point- (6) *Préserver la possession coutumière des communautés locales par la restitution des espaces utilisés à l'expiration du contrat de concession* - car la revue légale des concessions foncières de plus de 5 hectares est une opportunité pour recommencer la gestion des terres arables. Ainsi que l'adoption d'un nouveau système de concession foncière qui prévoit par exemple la restitution des terres arables aux communautés à l'expiration du titre parvenu à terme de son exploitation par des tiers.

4.3. Approche décentralisée des chaînes de valeur

Quid bassin de productions ? Des Structures coopératives ? De l'agriculture régénérative ?

Recommandations : Insérer dans ce point...

- Un paragraphe sur le développement et/ou la redynamisation des sociétés coopératives qui interviennent dans la chaîne de valeur ;
- Un paragraphe sur l'agro-écologie, la permaculture et l'agriculture régénérative des produits biologiques endémiques menacés de disparition.
- Troisième paragraphe : L'approche stratégique sur les filières ou chaînes de valeur sera basée sur les principes d'intervention suivants... ajouter dans l'énumération des principes : (10) *Accroître les mesures de protection des produits agricoles locaux (national) et interdire/limité l'importation de certains produits agricoles*, (11) *Promouvoir la consommation des produits agricoles congolais* ; (12) *Accorder les exonérations aux petits producteurs* ; (13) *Identifier et former chaque maillon de la chaîne de valeurs et exceptionnellement les transporteurs*.

4.4. Approche renforcement des capacités

Confère Paragraphe 3 : Le document affirme que le secteur de l'agriculture étant décentralisé, il y a lieu de répercuter celle-ci dans le fonctionnement de l'administration. L'essentiel du personnel doit être affecté en provinces et le niveau national devrait être suffisamment allégé et orienté vers la conception stratégique, la formation, le contrôle des programmes de travail (...). *Quid des services locaux existants ?*

Recommandation en termes d'éléments à ajouter : redynamiser le Service National de Vulgarisation Agricole et installer et/ou redynamiser la fonction du moniteur agricole.

4.5. Approche pour une meilleure gouvernance

Recommandations :

- Que la politique nationale agricole durable puisse intégrer une notion de « zone agricole » à l'instar de zone des santés où les professionnels agricoles seront affectés pour l'efficacité des actions agricoles ;
- Que PNAD sépare les attributions de deux structures dans le Ministère de l'agriculture au niveau national (inspection et direction) et au niveau provincial (séparer la division de l'agriculture et l'inspection de l'agriculture) pour que l'une se charge de la gestion quotidienne et l'autre du suivi et évaluation.

5. Objectifs à l'horizon 2030

Les objectifs devraient être modifiés en tenant compte des informations supplémentaires apportées sur la présentation des défis et un cinquième objectif a été proposé :

- (1) Promouvoir une agriculture innovante et résiliente, garante de la sécurité alimentaire adaptés aux cultures locales, génératrice de revenus améliorés ;
- (3) Prendre en compte les populations vulnérables et prévenir les conflits sociocommunautaires basés sur l'accès aux terres arables ;
- (4) Promouvoir la production locale et réduire sensiblement la dépendance du pays aux importations des denrées alimentaires qui peuvent être produits au niveau national. Promouvoir l'entrepreneuriat dans le secteur agricole en encourageant la création et le développement des entreprises dans l'approche micro (petites exploitants agricoles)

Voir le cinquième paragraphe :

L'énumération des problèmes structurels n'a pas tenu compte des problèmes d'accaparement des terres arables pour différents usages et les conflits pouvant en résulter.

Le 3eme problème n'en est pas réellement un, il est lié à la disponibilité des produits sur les marchés. Ainsi, il devrait être remplacé par la disponibilité des produits agricoles dépendant des voies de communications et des systèmes de stockage et de l'importation des produits étrangers.

En outre, en lisant cette partie du document, on peut constater qu'une bonne identification des défis et problèmes a été fait plus haut et qu'on peine à retrouver le lien ici.

Recommandations

- Structurer les solutions en réponse aux problèmes identifiés plus haut ;
- Créer une relation entre les défis et les options, même dans l'argumentaire ;
- Actualiser cette liste des solutions au regard des autres défis identifiés par la société civile.

6. Actions prioritaires :

Le GTCRR propose les actions prioritaires en les alignant sur les objectifs spécifiques et les approches/principes de la manière suivante :

Objectifs spécifiques	Actions	Programmes prioritaires
<p>Promouvoir une agriculture innovante et résiliente, garante de la sécurité alimentaire adaptés aux cultures locales, génératrice de revenus améliorés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier des systèmes de cultures résilientes au changement climatique et les diffuser largement (intrants, formations, chaînes de valeur) ; 2) Doubler les revenus monétaires médians des ménages agricoles en améliorant les conditions d'accès aux nombreux paramètres notamment, à la terre, au financement des activités agricoles, à l'encadrement, à la formation et à l'égalité de la distribution du revenu et de la richesse (passer de 500 à 1000 dollars USD par an) ; 3) Appuyer l'organisation, le redressement, la capitalisation, la modernisation des chaînes de valeur en amont et en aval de la production et encourager la création de labels et de filières « Fairtrade » afin de mieux rémunérer les producteurs ; 4) Eliminer les poches de malnutrition permanente ou périodique à l'issue d'un plan de 10 ans. Ces poches se retrouvent le plus souvent dans les zones savanicoles où : (i) la forêt a disparu ou n'a jamais existé, c'est-à-dire le Centre Sud et le Sud du pays (zone agropastorale), tandis que la pression humaine augmente ; (ii) les densités humaines sont trop fortes pour que l'agriculture fournisse les revenus et l'alimentation à l'ensemble de la population avec les techniques disponibles et les coûts actuels du transport des produits agricoles et (iii) la pression humaine et les besoins monétaires augmentent, sans que les revenus ne suivent, poussant les populations à vendre davantage plus qu'elles ne devraient. Il revient aux Politiques Agricoles Provinciales d'identifier ces poches de 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Pour chaque zone agro-écologique, identifier les menaces induites par le changement climatique : (i) en mesurant les évolutions climatiques ; (ii) en diagnostiquant les fragilités des systèmes de culture actuels et de leurs chaînes de valeur ; (iii) en identifiant des systèmes de cultures résilientes ; (iii) en mettant au point des politiques de recherche adaptative et de large diffusion de ces systèmes de culture ; 2) De doter chaque Territoire des opérateurs locaux fournissant les intrants et les services à l'ensemble des producteurs ; 3) Favoriser un meilleur accès aux semences améliorées considérées comme une de principales clés de l'amélioration de la productivité et de la production ; soit par la production locale (agri-multiplicateurs dans les bassins de production) soit par des acquisitions externes ou soit à travers la redynamisation des institutions de recherche agricole.

Objectifs spécifiques	Actions	Programmes prioritaires
	<p>malnutrition et de développer un plan visant à les résorber, avec des mesures concrètes, un suivi-évaluation régulier et suivi d'effet. Il revient aux Comités de Développement, aux Entités Territoriales Décentralisées et aux bailleurs de fonds de donner la priorité au financement de ces plans.</p>	
<p>➤ Approche pour une meilleure gouvernance Promouvoir une exploitation rationnelle et durable des espaces de production et des ressources qui assure la stabilité du couvert forestier et du capital naturel du pays au regard des engagements internationaux mais surtout qui préserve les conditions agro-écologiques de la production agricole au sens large</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Maintenir l'intégrité des forêts à haute valeur de conservation, ralentir la pression sur les autres forêts, condition du régime des pluies, donc de la production agricole et préserver la biodiversité ; 2) Intensifier la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en savane anthropique et en forêt dégradée, y compris en zone forestière (sauf dans les zones où la disponibilité des terres ne permet guère d'éviter la destruction au moins partielle de la forêt). Les systèmes de culture qui seront promus en savane ou dans le complexe rural à jachère courte sont de trois types : l'agroforesterie de cycle court (paysannerie), les cultures pérennes et l'agriculture mécanisée d'entreprise ou de groupe et de bloc ; 3) Subventionner totalement les fertilisants aux producteurs agricoles ; 4) Intensifier la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane, mais avec des systèmes durables agroforestiers (cacao, café, bananier, cultures spéciales) permettant de valoriser les avantages comparatifs de la paysannerie pour ces cultures 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier dans chaque Province les grands bassins de production (vivrier ou de culture pérenne), avec notamment l'appui du processus de l'Aménagement du Territoire, ainsi que ceux disposant d'un fort potentiel de développement, et leur donner la priorité en matière de désenclavement (ponts, relance du transport fluvial, entretien des routes) ; 2) Relancer les cultures pérennes dans toutes les provinces en vue de couvrir les besoins de sécurité alimentaire et de revenus monétaires des populations, de décupler les superficies cultivées (palmier, hévéa, café, cacao) appliquant les méthodes de zéro déforestation (nécessité pour cela d'en préciser les itinéraires techniques), de prendre les aspects environnementales et sociales, de rendre opérationnelles et de capitaliser en amont et en aval les chaînes de valeur (investissement, campagne, transformation, stockage) ; de lever les freins notamment administratifs et fiscaux au développement de ces cultures, en particulier à l'exportation ;

Objectifs spécifiques	Actions	Programmes prioritaires
		3) Adopter les mesures coercitives contre toute exploitation abusive sans mise en valeur équivalente.
<p>➤ Approche liée à l'Aménagement du Territoire (« approche territoriale ») et accès au foncier</p> <p>Prendre en compte les populations vulnérables et prévenir les conflits sociocommunautaires basés sur l'accès aux terres arables</p>	<p>1) Lever les freins s'opposant à l'accès au capital foncier grâce à des formules de gestion concertée du foncier rural ouvrant la voie à des formules de location de durée adaptée ou d'acquisition, quels que soient les acteurs et en particulier pour la paysannerie mais également pour les investisseurs de toutes tailles ;</p> <p>2) Investir dans l'émancipation et la responsabilisation de la femme et la jeune fille au regard des contraintes coutumières qui sont foncièrement rétrogrades et investir dans la masculinité positive ;</p> <p>3) Délimiter clairement les zones développement rural et les zones d'exploitation forestière ;</p> <p>4) Obliger les grands exploitants terriens à mettre en métayage la partie non exploitée à la population riveraine et vulnérable.</p>	
<p>➤ Approche inclusive et genre</p> <p>Améliorer la gouvernance des institutions et renforcer les capacités des acteurs.</p>	<p>1) Renforcer la structuration des organisations paysannes qui doivent occuper une place centrale dans les processus de développement ;</p> <p>2) Inventorier et renforcer des structures féminines au niveau local ;</p> <p>3) Responsabiliser les Entités Territoriales Décentralisées et les plateformes qui les appuient dans le choix des espaces de progression de l'agriculture vivrière ou pérenne, sur la base de plans d'usage des sols. Ces entités et ces plateformes où les Chefs ont leur place et participent aux</p>	<p>1) D'inciter l'Etat et les projets (de bailleurs de fonds ou d'entreprise) à intégrer dans leurs stratégies (et dans les négociations initiales des projets) des éléments de renforcement des capacités locales comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'appui à l'émergence de petites entreprises de production et/ou de commercialisation agricole ;

Objectifs spécifiques	Actions	Programmes prioritaires
	<p>co-bénéfices, gèrent et sécurisent les attributions de capital foncier et les conflits éventuels qu'ils génèrent</p> <p>4) Les services techniques s'appuient sur les ETD pour enregistrer les droits d'usage même temporaires, fixer les objectifs de conservation, sanctionnent les abus, tiennent les registres, fournissent les conseils et organisent les innovations ou les suscitent avec les organisations de producteurs.</p> <p>5) Doter chaque Province d'un programme d'attribution de capital foncier de grande superficie (entre 2 000 ha pour l'agriculture et 30 000 ha pour l'agropastoralisme) en savanes anthropiques, établi avec les plateformes et les services techniques, dont l'Aménagement du Territoire, l'Agriculture, les Affaires Foncières et l'Environnement. Les procédures de ces attributions devront être transparentes, procéder par adjudication et prévoir de manière explicite la nature des mises en valeur, leur contrôle et le retour au domaine public en cas de défaut, y compris dans les cas d'attribution perpétuelle du droit d'usage</p> <p>6) Les droits précaires, sous bail à ferme ou sous certificat d'enregistrement, feront l'objet d'un examen approfondi de niveau de leur mise en valeur et des mesures seront prises pour les retourner au domaine coutumier en cas de vacances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ La mobilisation des ONG locales fortement enracinées et intégrés dans la production d'intrants et de services aux producteurs de tous niveaux (y compris dans des programmes de fourniture subventionnée de ces intrants et services) ; ○ L'implication des agents des services techniques dans la formation des producteurs et le contrôle de la qualité des intrants et des résultats des projets ; ○ L'appui à la création et au renforcement de capacité des plateformes de villages (CLD), d'ETD (CARG d'ETD) de Territoire et de Province, permettant de gérer les conflits (dont conflits fonciers), les procédures, les recours et la mobilisation des acteurs en vue du développement rural. Ces structures et institutions forment la base des processus participatifs de toute programmation ; ○ L'appui au renforcement de capacités des Organisations de genre, de groupes d'âge et d'intérêt et de Peuples Autochtones, afin de les impliquer dans les processus de planification et les faire profiter du développement rural. <p>2) Augmenter le nombre et la représentativité des Organisations Paysannes : La structuration de la</p>

Objectifs spécifiques	Actions	Programmes prioritaires
		<p>profession agricole congolaise, comparativement à d'autres pays africains, est relativement peu structurée et son organisation demeure centrée sur des groupements et associations informelles. La multiplication de leur nombre et l'accroissement des dynamiques de mise en réseau et de fédération aux échelles nationale et internationale seront recherchés selon des modalités diverses en fonction des contextes locaux ;</p> <p>3) Appuyer la formation, la recherche, l'encadrement et le développement d'une nouvelle approche de la vulgarisation qui tienne compte de l'aspect genre et qui accorde une place importante dans la conception des innovations aux savoirs et aux acteurs locaux.</p>

Fait à Kinshasa le 01 juillet 2022

Guy KAJEMBA BAGALWA
 Coordonnateur National du GTCRR